

Présentation de la démarche Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) PETR Ariège Pyrénées

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CADRE CRTE

A - LES CARACTÉRISTIQUES DES CRTE

Les CRTE sont :

- évolutifs,
- intégrateurs,
- partenariaux,
- signés pour une durée de 6 ans.



B - LES OBJECTIFS

- Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire.
- Constituer un nouveau cadre de dialogue pour faire converger les objectifs de l'État, de la Région Occitanie, des collectivités partenaires et coordonner les outils financiers au bénéfice du territoire.
- Contribuer à la réussite du Plan de Relance à court terme puis accompagner cette dynamique à moyen terme (projet de territoire).
- Améliorer la lisibilité du paysage contractuel de l'État pour les Territoires.



Un principe fondamental : la Transition Ecologique au service de la relance des territoires.



C - LE CONTENU

Le CRTE contient notamment :

- Une présentation du territoire et ses dispositifs existants,
- L'ambition du territoire (articulée autour du projet de territoire s'il en existe un),
- Les orientations stratégiques,
- Le plan d'actions, qui contient :
 - Les contractualisations et programmes de l'État (ex. : CPER, action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural etc.),
 - Les actions susceptibles de faire l'objet d'un financement immédiat dans le cadre du plan de relance ou du CPER,
 - Les actions en maturation.

D - LA MÉTHODOLOGIE : L'ÉLABORATION D'UN CRTE

Étape 1 : une étape de recensement

- Réaliser - Actualiser - Partager un diagnostic territorial afin d'identifier les enjeux du territoire,
- Recenser les contrats et programmes existants.



Étape 2 : une étape de réflexion et de mobilisation

- Élaborer-définir un projet de territoire (ou à défaut une stratégie territoriale)
- Donner un sens commun aux actions et à l'engagement des partenaires

+

Définir ses axes stratégiques

+

Mobiliser des partenaires (privé et public) autour du projet de territoire

+

Établir son plan d'actions à financer (actions finançables dès 2021 dans le cadre du plan de relance, et du CPER le cas échéant)

+

Mobiliser des ressources d'ingénierie



Étape 3 : une étape d'écriture et de validation

- Formaliser le CRTE,
- Le proposer à la relecture des signataires,
- Le faire valider par les instances idoines.

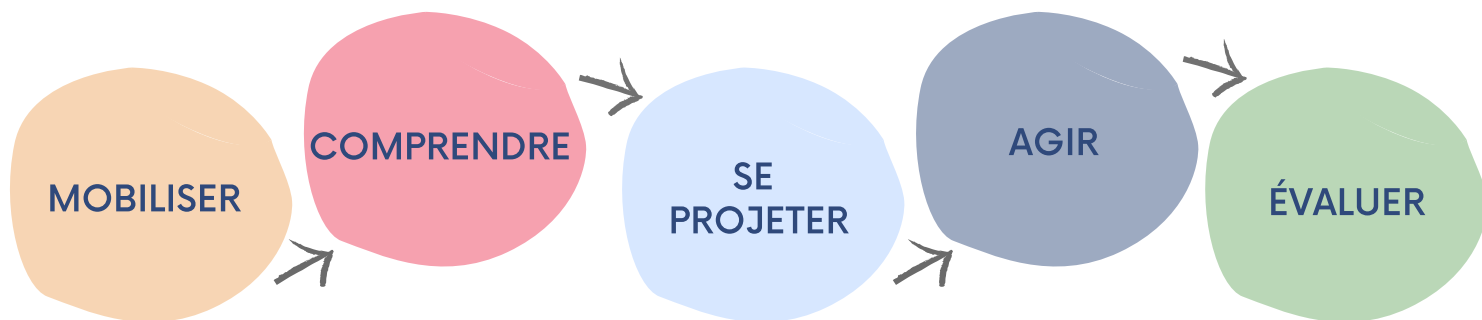
E - FOCUS SUR LES AXES STRUCTURANTS

Ils doivent :

- Être articulés autour de la Transition Ecologique,
- Être issus du projet de territoire,
- Répondre aux enjeux/vulnérabilités du territoire,
- Être bâtis autour des thèmes suivants (non exhaustif) : la rénovation énergétique, l'accès à la santé, à la culture, au numérique, la mobilité, via les tiers lieux notamment, la lutte contre l'artificialisation, la préservation de la biodiversité, l'économie circulaire, le développement économique, le traitement des friches et des terrains pollués, l'alimentation, le sport, ...

II - PRÉSENTATION D'ORGANISATION LOCALE

Le PETR Ariège envisage de travailler l'émergence du CRTE dans le cadre d'ateliers de prospective territoriale, organisés en 5 temps interdépendants les uns des autres :



Le calendrier que le PETR s'est fixé est de produire une première version d'un programme d'actions à la fin juin 2021.



La séquence concernant les ateliers de prospective correspond principalement au temps "se projeter", mais celui-ci nécessite que les parties prenantes soient préalablement mobilisées et impliquées (« mobiliser ») et qu'elles participent à un temps de co-construction d'un état des lieux du territoire et de ses enjeux (« comprendre »).

Le temps de « comprendre » vise à partager, produire et organiser les éléments du diagnostic territorial au cours d'un premier atelier participatif.

Il s'agira de confronter les données recueillies aux situations vécues, à la connaissance des lieux afin de construire ensemble et de partager un diagnostic plus « sensible ».

Il sera proposé de participer à la production de ce diagnostic territorial avec des zooms sur les intercommunalités afin de faciliter la discussion autour des points qui rassemblent et des points qui éloignent, d'identifier des territoires précurseurs et des territoires qui doivent s'engager.

Le temps « se projeter » se déroulera à partir des éléments de diagnostics et d'enjeux du temps précédent. Il aura lieu sous la forme d'un nouvel atelier participatif probablement fixé début juin.

Les temps « agir » et « évaluer » se traiteront ultérieurement.

III - ACCOMPAGNEMENT DU CEREMA

Dans le cadre de l'accompagnement national des CRTE mis en place par l'ANCT, le Cerema accompagne le PETR Ariège Pyrénées dans la mise en œuvre des ateliers « Prospective territoriale » aux côtés de la DDT de l'Ariège. Cet accompagnement d'une durée de 20 jours consiste en un appui méthodologique et en une participation pour co-concevoir et co-animer les différents ateliers et à produire des éléments de synthèse qui serviront à élaborer le CRTE.

Le Cerema est un établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Le Cerema est l'expert public de référence pour accompagner le triple défi de la transition écologique, énergétique et numérique des territoires.

Engagé au service de la cohésion des territoires, son objectif est d'apporter des solutions sur mesure dans ses champs d'intervention (expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral). (www.cerema.fr)